

FORMATION

FORMATION PAILLE PORTEUSE

DATES DE FORMATION :

**Lundi 31 mars et vendredi 4 avril
2025**

OBJECTIFS

- Maîtriser le contexte réglementaire de la paille porteuse
- Monter un mur droit et rigide
- Contrôler la qualité d'une botte de paille utilisable pour la paille porteuse
- Préparer et appliquer un enduit sur support paille porteuse
- Maîtriser les grands principes de conception, de statique et les détails constructifs d'un bâtiment en paille porteuse
- Maîtriser les moyens préventifs et la gestion des désordres liés à la paille porteuse
- Découvrir l'utilisation de la paille porteuse en rénovation (ITI et ITE)
- Découvrir les grands principes de la physique d'un bâtiment en paille porteuse
- Comprendre les enjeux du réseau professionnel, les freins et les leviers du développement de la paille porteuse
- S'adapter et convaincre le système d'acteur-trice-s d'un projet

CONTEXTE

Les enjeux de la transition socio-écologique nécessitent une adaptation des pratiques professionnelles. Grâce à son approche frugale, la construction et la rénovation en paille porteuse répondent à ces défis de sobriété. En effet, cette technique novatrice offre des perspectives intéressantes, telles que la réduction des quantités de bois utilisées, la limitation des ponts thermiques et l'utilisation d'un matériau largement disponible. De nombreux arguments écologiques, économiques et sociaux soutiennent ce mode de construction.

RESUME

La formation paille porteuse permet d'aborder la paille porteuse dans une approche professionnelle à partir d'apports théoriques et d'exercices pratiques par la construction d'une maquette à l'échelle 1:1. Cette formation se déroule sur plateau technique.

Formation en présentiel :

Association Être Éco Lié
22 Rue du Commandant Dussaulx,
54740 Xirocourt

Intervenants

Association Nebraska :
Mathilde LAPIERRE | Architecte-charpentière
Cédric HAMELIN | Architecte-chercheur
Sami HOUEM | Artisan paille
-
Maurine KOEBERLE | Modératrice Envirobat Grand Est
ARCAD LQE, artisanne et architecte de formation.

Public

Architectes, ingénieur-e-s, artisan-e-s, constructeur-trice-s, maître d'ouvrage, contrôleur-euse-s technique...

Pré-requis

Avoir pris connaissances des Règles Pro de construction paille – Remplissage isolant et support d'enduit – Règles CP 2012 révisées

Durée

5 jours | 39 heures
De 8h30 à 17h30

Date limite d'inscription

Date limite : le 19 février 2025
45 jours avant la formation (n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes en dehors de ce délai).

PROGRAMME

PAILLE PORTEUSE

JOUR 1

Approche théorique :

- La paille et sa filière
- Les caractéristiques de la botte de chantier

Approche pratique :

- Réception de la paille : Évaluer la teneur en eau, le sens des fibres, la densité et le module d'élasticité des bottes
- Analyser les bottes de paille
- Maîtriser le calepinage
- Poser les broches, la lisse haute, les sangles
- Redimensionner des bottes de paille
- Monter des rangs de paille porteuse

JOUR 2

Approche théorique :

- La mise en œuvre étape par étape
- La conception générale
- La paille porteuse dans le monde

Approche pratique :

- Maîtriser le levage de la lisse haute
- Vérifier l'aplomb
- Préparer le support : Débroussaillage et dressage
- Maîtriser la pose de sangles et les techniques de compression des éléments

JOUR 3

Approche théorique :

- La statique de la paille structurelle
- Les détails constructifs
- Les enduits

Approche pratique :

- Jeu de rôle pour lever les freins « Comment convaincre une maîtrise d'usage, un contrôleur technique et un assureur ? »
- Poser les sangles définitives

Modalités de suivi et d'appréciation

Emargement par demi-journée
 Attestations de présence et de fin de formation.
 Validation des acquis par QCM.

Méthodes pédagogiques

Exposés, manipulations, études de cas et mise en pratique par la construction d'une maquette à l'échelle 1:1.

Coût de la formation

COÛT TVA 20%	HT	TTC
Pédagogique	1950 €	2340 €
Global	1950 €	2340 €

Prise en charge selon critères, faire la demande auprès votre OPCO.

L'hébergement et les repas ne sont pas compris, et sont à la charge de chaque participant
 Le midi des repas en commun végétariens seront proposés au prix de 13,50 € TTC.



PROGRAMME

PAILLE PORTEUSE

JOUR 4

Approche théorique :

- La composition de paroi
- Un retour d'expérience de chantier en isolation thermique par l'intérieur.
- Un retour d'expérience de chantier en paille porteuse
- Les ouvrages connexes

Approche pratique :

- Poser des enduits de corps terre

JOUR 5

Approche théorique :

- La prévention et gestion des désordres
- Le prix
- Un retour d'expérience de chantier en isolation thermique par l'extérieur.
- Temps d'évaluation des acquis

Approche pratique :

- Poser des Enduits de corps en terre

Pédagogie

5 journées avec alternance d'apports théoriques et de mise en pratique par la construction d'une maquette à l'échelle 1:1

Note de satisfaction des sessions précédentes

Première session

Contact et informations

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88

formations@envirobatgrandest.fr

www.envirobatgrandest.fr

Référent PSH : Chrystèle DJAROUN

Organisme de formation

Envirobat Grand Est - ARCAD LQE - 62 rue de Metz -
CS 83 333 - 54 014 Nancy

"déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
44540438754 auprès du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 - APE : 94 99Z

- Association loi du 1er juillet 1901



FICHE D'INSCRIPTION

Formation PAILLE PORTEUSE

Du 31 mars au 4 avril 2025

ORGANISME

Raison sociale :

Adresse complète :

CP.....Ville.....

Téléphone : Courriel :

Activité : Effectifs :

N° Siret :

OPCO (Opérateur de compétence) :

PARTICIPANT

Civilité : Nom :

Prénom : Téléphone :

Qualification / Fonction dans l'entreprise :

Courriel au sein de l'organisme :

Régime alimentaire spécifique :

Niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée sur une échelle de 1 (aucun) à 10 (expert) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

TARIFS	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Frais pédagogiques	1950 ,00€	390,00 €	2340 ,00€
Frais annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	1950 ,00€	390,00 €	2340 ,00€

Je joins un chèque ou j'effectue un virement bancaire* de 2340 € à cette inscription.

(* Coordonnées bancaires Envirobat Grand Est—ARCAD LQE transmis sur demande)

J'accepte de recevoir des informations d'Envirobat Grand Est – ARCAD LQE

Un contrat de formation sera établi après inscription et versement du montant de la formation.

Annulation de l'inscription : Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 50% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE ne procédera à aucune facturation.

Date, cachet et signature

Le signataire reconnaît l'exactitude des Informations indiquées ci-dessus

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par Envirobat Grand Est – ARCAD LQE qui propose des formations à tous les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, bureaux d'études, ...) sur les thèmes liés au bâtiment et à l'aménagement durable.

L'association loi du 1er juillet 1901. Numéro de SIREN : 500598487

2- Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite et signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à : [Envirobat Grand Est – ARCAD LQE](mailto:formations@envirobatgrandest.fr) - 62 rue de Metz – CS 83 333 – 54 014 Nancy Cedex – 03 83 31 09 88 – formations@envirobatgrandest.fr, "déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44540438754 auprès du préfet de région GRAND EST" .

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du bénéficiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au bénéficiaire ou à l'administration.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou courriel, il est alors considéré comme pré-inscription. L'inscription est effective à la date de signature de la convention et à réception du règlement demandé.

A la signature de la présente convention, le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales, Règlement intérieur en vigueur, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

Conditions spécifiques à la formation PAILLE PORTEUSE :

L'inscription doit être confirmée par l'envoi du bulletin d'inscription intégralement complété au plus tard 45 jours avant le 1er jour de formation.

3- Obligations respectives

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le bénéficiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libéral, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

Le bénéficiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation.

Une semaine avant la formation, le bénéficiaire et le stagiaire reçoivent une convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au bénéficiaire, accompagnée des pièces justificatives (certificat de réalisation, ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

4- Tarifs

Le prix des actions de formation Envirobat Grand Est – ARCAD LQE s'entend assujettie à la TVA.

Le prix des formations est celui figurant sur le bulletin d'inscription. Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et la documentation.

Le prix varie en fonction du thème de la formation. Pour connaître le détail, voir bulletin d'inscription de la session concernée.

Des frais annexes peuvent être demandés : repas, hébergement ... (voir sur bulletin d'inscription).

5- Délais de rétractation :

Toute annulation de formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 5 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 5 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE ne procédera à aucune facturation.

Conditions spécifiques formation PAILLE PORTEUSE :

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation.

En cas d'annulation dans les 7 jours précédant le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifiée, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE ne procédera à aucune facturation (sur justificatif uniquement).



6- Report - Absence - Annulation

6-1 : Du fait d'Envirobot Grand Est - ARCAD LQE

Envirobot Grand Est - ARCAD LQE se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe le bénéficiaire dans les plus brefs délais. Au choix du bénéficiaire, Envirobot Grand Est - ARCAD LQE reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le bénéficiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

6-2 : Du fait du stagiaire

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 5 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.

Conditions spécifique formation PAILLE PORTEUSE :

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation. En cas d'annulation dans les 7 jours précédents le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation.

Dans tous les cas et quelque soit la thématique : tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la convention est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre la formation lors d'une session ultérieure.

Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, ...).

La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.

L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (OPCO) totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention : remboursement du montant total ou partiel de la formation après entente préalable des deux parties.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nancy sera seul compétent pour régler le litige.

7. Accessibilité

Exceptionnellement, le plateau technique n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. En cas de besoin, veuillez contacter l'organisme de formation afin d'envisager une solution.

Mise à jour des CGV le 14/11/2024 - MK

